

# LE PREMIER MINISTRE, ACTEUR ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

*Les problèmes économiques et sociaux ne cesseront jamais d'être au premier plan de mon activité, comme de mes soucis. J'y consacrerai une bonne moitié de mon travail, de mes audiences, de mes visites, de mes discours, aussi longtemps que je porterai la charge de la nation<sup>1</sup>.*

75

CETTE CITATION DU GÉNÉRAL DE GAULLE, tous les Premiers ministres de la V<sup>e</sup> République pourraient aisément la contresigner. Elle illustre le poids des problèmes économiques et sociaux dans la gestion des affaires publiques. Elle pose également la question de la répartition réelle des pouvoirs au sein de l'exécutif et montre que, pour le père de la Constitution de 1958, il ne faisait pas de doute que le président de la République ne pouvait rester étranger à tous les domaines d'action dès lors qu'ils étaient importants pour l'avenir du pays.

Charles de Gaulle, Georges Pompidou, Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand ont profondément inspiré la politique économique et sociale et s'y sont impliqués personnellement lorsqu'il s'est agi de l'expliquer aux Français.

Jacques Chirac s'est également fortement investi, notamment en octobre 1995, pour expliquer les orientations de la politique économique et sociale.

Les phases de cohabitation doivent évidemment être distinguées. Durant ces périodes, l'action économique et sociale, si ce n'est ses

---

1. Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Plon, vol. I, p. 140.

aspects européens et internationaux, est totalement entre les mains du Premier ministre et du gouvernement. Cela était vrai aussi bien entre 1986 et 1988 qu'entre 1993 et 1995.

Selon les circonstances, le rôle du Premier ministre en matière économique et sociale est donc très variable. Il peut en être le seul responsable, il peut en être l'exécutant, il peut en partager la responsabilité.

Il peut même arriver que, hors phases de cohabitation, le Premier ministre se trouve dans une situation de décalage avec l'opinion du président, Georges Pompidou l'a été avec Charles de Gaulle, Jacques Chaban-Delmas avec Georges Pompidou, Jacques Chirac avec Valéry Giscard d'Estaing, Michel Rocard avec François Mitterrand. Mais, la dure loi de la V<sup>e</sup> République s'est toujours appliquée. Lorsque président et Premier ministre appartiennent à la même majorité, la primauté du président ne saurait être contestée.

76

## DES TEXTES À LA RÉALITÉ

*Le gouvernement détermine et conduit la politique de la Nation.*

*Le Premier ministre dirige l'action du gouvernement, il assure l'exécution des lois, il exerce le pouvoir réglementaire.*

Les articles 20 et 21 de la Constitution sont d'une clarté absolue. Les domaines économiques et sociaux sont une compétence du gouvernement, dans le respect de l'article 34, qui détermine le domaine de la loi et donc le pouvoir du Parlement.

Pourtant, dans ce domaine aussi, la dyarchie est évidente. Les propos précités du général de Gaulle le montrent très éloquemment.

Pourquoi ? parce que, depuis qu'ils ne craignent plus pour la paix et encore plus depuis que l'emploi n'est plus assuré, les Français ont mis au centre de leurs préoccupations leur bien-être économique et social et demandent à l'État de tout faire pour les y aider.

L'élection présidentielle au suffrage universel a évidemment accru ce phénomène. Les thèmes essentiels du débat préélectoral sont ceux qui touchent aux impôts, à l'emploi, à l'avenir de la politique sociale.

Le redressement économique du pays, la planification, la participation ont été des priorités du général de Gaulle. L'industrialisation et la mensualisation sont le fruit d'orientations définies par le président Pompidou. François Mitterrand a inspiré les 39 heures, la cinquième

semaine de congés payés, la retraite à 60 ans puis, en 1988, la stratégie du « ni – ni », ni nationalisation ni privatisation, et la naissance du revenu minimum d'insertion (RMI). Jacques Chirac enfin a été élu sur la lutte contre la « fracture sociale ».

Sur le plan institutionnel, le président de la République ne détient aucun pouvoir propre dans le domaine économique et social. Son pouvoir est donc dû à son autorité et sa légitimité.

Dans la période qui suit l'élection présidentielle, l'action du Premier ministre est complètement déterminée par les engagements pris par le président. Pour prendre les trois dernières élections, les faits sont clairs (1981 : 39 heures, retraite à 60 ans ; 1988 : RMI, impôt sur la fortune ; 1995 : contrat initiative emploi).

Le Premier ministre, qu'il le veuille ou non, se trouve alors dans la situation d'un exécutant. Chaque fois qu'il s'écarte du chemin tracé lors de l'élection présidentielle, il risque de voir s'engager une polémique.

Un exemple intéressant a été celui de la « renaissance » de l'impôt sur la fortune en 1988. Promise lors de la campagne présidentielle, cette « recreation » n'avait pas été définie dans ses modalités. Le Premier ministre Michel Rocard n'avait jamais dissimulé sa préférence pour un impôt à assiette large et à taux bas sur le modèle allemand. Le président de la République a alors clairement arbitré pour le retour à l'ancien impôt sur les grandes fortunes, sous réserve de quelques modifications, dont la plus symbolique était sa transformation en impôt de solidarité sur la fortune.

Le poids de l'élection présidentielle diminue avec le temps. Peu à peu, le Premier ministre retrouve une image de liberté et le pouvoir que lui donnent les textes. Le gouvernement de Michel Rocard illustre bien ce phénomène. Mais que l'on ne s'y trompe pas si une inflexion doit être apportée à la politique économique et sociale. Le Premier ministre et le gouvernement pourront en avoir l'initiative, mais c'est l'intervention présidentielle qui lui donnera son véritable poids politique (1983, octobre 1995).

Les affaires économiques internationales et les affaires européennes appellent d'autres commentaires. En réalité, il faut distinguer deux domaines.

Il y a d'abord les questions relatives à la représentation de la France. Le cas type est celui du G7, groupe des sept pays les plus industrialisés.

En période de cohabitation, la question de la représentation de la France a été débattue. Faut-il que le Premier ministre accompagne le président de la République, avec le risque que cela représente en termes d'image ? Edouard Balladur choisit de ne pas participer mais veilla à faire une communication au Conseil des ministres du 30 juin 1993, une semaine avant le sommet de Tokyo, pour arrêter la position de la France.

Dans son ouvrage *Deux ans à Matignon*<sup>2</sup>, il conclut sur ce sujet : « Finalement, pas plus à Tokyo qu'à Naples, aucune décision n'a été prise au G7 qui n'ait recueilli mon accord préalable. »

78 En matière de politique européenne et, d'une manière générale, dès lors qu'il s'agit de la négociation de traités, le débat est plus complexe. En effet, le président dispose alors de pouvoirs constitutionnels étendus. Pour toutes ces affaires, le lien entre l'Élysée et Matignon est donc nécessairement étroit, car toute divergence affaiblirait la position de la France.

Au cours des négociations très difficiles sur le GATT, en 1993, l'Élysée a toujours été associé aux travaux. Des membres du cabinet du président participaient aux réunions de travail à Matignon. Mais c'est clairement le Premier ministre qui décidait de la stratégie.

Edouard Balladur, soucieux d'être parfaitement informé sur les questions européennes, avait veillé à ce que son conseiller chargé des affaires européennes soit également secrétaire général du comité interministériel chargé de coordonner les positions des ministères sur les affaires européennes.

Il est également un domaine où le président est systématiquement informé, c'est celui qui touche à la valeur externe de la monnaie. Lors de la crise de l'été 1993, Edouard Balladur a toujours pris soin d'informer le président de l'évolution de la situation et des initiatives qu'il prenait, notamment dans les relations avec l'Allemagne.

## LE PREMIER MINISTRE, MAÎTRE D'ŒUVRE

Dans l'hypothèse d'une élection législative en cours de mandat présidentiel, le Premier ministre nouvellement nommé ou reconduit se

---

2. Plon, 1995, p. 83.

trouve dans une situation fondamentalement différente. Ayant conduit la majorité à la victoire ou participé très activement à la campagne, il est lui-même porteur du programme économique et social.

Cette situation est évidente en cas de cohabitation (Jacques Chirac en 1986, Edouard Balladur en 1993, Lionel Jospin en 1997), elle l'est aussi, à un degré moindre, en cas d'identité de majorité (Raymond Barre en 1978).

La déclaration de politique générale prononcée devant l'Assemblée nationale devient alors le document de référence de la politique économique et sociale.

Si on reprend le texte d'Edouard Balladur, on voit se dessiner très clairement la politique qui sera menée : « assainir l'économie au service de l'emploi, garantir les solidarités essentielles à notre société ». De même, c'est l'occasion de présenter la méthode du gouvernement en matière de dialogue social.

79

Régulièrement, le Premier ministre prend soin de rappeler à ses ministres les engagements pris. Dans son discours de politique générale du 15 décembre 1993, Edouard Balladur a consacré une partie importante de son intervention à faire le point sur l'état d'avancement des engagements qu'il avait pris près de neuf mois auparavant. « Nous avons été fidèles à l'engagement que j'avais pris devant vous. »

Comment un tel document est-il élaboré ?

Dans le cas de 1993, il faut insister sur le rôle personnel du Premier ministre. Ce texte était le fruit des engagements pris au cours de la campagne et de la réflexion menée depuis 1988. De nombreux ministres furent consultés, quelques modifications furent apportées. Il s'ensuivit des notes adressées à chaque ministre leur rappelant les engagements et le calendrier d'exécution souhaité.

On le voit, le rôle d'impulsion du Premier ministre est alors essentiel.

Il l'est également lorsque doit être engagée une initiative nouvelle de la politique économique et sociale. Entre 1993 et 1995, deux exemples peuvent être cités.

En arrivant à Matignon en 1993, Edouard Balladur était convaincu que la croissance ne reprendrait que si la confiance était au rendez-vous. Ainsi naquit l'idée de l'emprunt qui porte son nom et dont le succès fut considérable.

A la fin de 1993, le Premier ministre s'est inquiété de la lenteur de

la reprise de la consommation. Il donna alors des instructions pour que des mesures soient prises très rapidement.

L'affaire n'était pas simple puisque la loi de finances venait d'être adoptée et que le délai de préparation des lois ainsi que le système des sessions alors en vigueur rendaient l'opération difficile à mettre en œuvre. Ce fut l'occasion de la création de la prime à l'achat de voiture neuve, appelée communément « balladurette », mais aussi du déblocage anticipé de la participation.

Les ministères furent consultés et, en liaison avec le ministre des Finances et le ministre du Budget, un programme fut mis en place en moins de quinze jours.

80 Les ministres furent convoqués à une réunion exceptionnelle un dimanche soir et immédiatement après, devant la presse, le programme était présenté par le Premier ministre lui-même.

Cet exemple illustre, s'il en était besoin, le rôle central que peut avoir le Premier ministre en matière économique et sociale.

#### COMMENT LE PREMIER MINISTRE PREND-IL EN MAIN LES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES ?

Le goût personnel du Premier ministre pour ces questions est évidemment essentiel. La très grande majorité des Premiers ministres de la V<sup>e</sup> République avait une forte expérience de ces sujets. Tel était le cas par exemple de Georges Pompidou, ancien banquier, Jacques Chirac, ancien secrétaire d'État au Budget, Raymond Barre, professeur d'économie, Laurent Fabius, ancien secrétaire d'État au Budget, Michel Rocard, économiste de formation, Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur, tous deux anciens ministres de l'Économie.

La composition du gouvernement montre souvent l'attitude qui sera celle du Premier ministre sur ces questions.

Si le Premier ministre souhaite rester un peu en retrait, il nommera aux postes clés des Finances et des Affaires sociales des personnalités importantes aux compétences larges. Ce fut le cas en 1986 quand Jacques Chirac confia à Edouard Balladur et Philippe Séguin des ministères aux compétences très étendues. Le gouvernement Jospin apparût bâti sur un modèle proche. Dans ces circonstances, le Premier ministre se bornera à définir les grandes orientations et à l'arbitrage, et délèguera largement son pouvoir. Notamment il délèguera souvent l'action de communication sur les mesures adoptées. Signe caractéristique, les

mesures prendront alors souvent le nom du ministre (plan Séguin, plan Bérégovoy, plan Veil).

Si le Premier ministre souhaite suivre personnellement l'action économique et sociale, il veillera à éviter la constitution de pôles ministériels trop forts dont l'indépendance pourrait gêner son action. Raymond Barre avait poussé cette logique au maximum en étant lui-même responsable de l'Économie et des Finances. Pierre Bérégovoy et Edouard Balladur quant à eux sépareront le Budget et l'Économie.

Une autre méthode consiste à placer un « fidèle » au ministère du Budget (Nicolas Sarkozy entre 1993 et 1995, Alain Lamassoure entre 1995 et 1997).

L'organisation du cabinet du Premier ministre est également importante. Généralement, le directeur adjoint est plus spécialement chargé des questions économiques et financières. Par ailleurs, un conseiller est chargé des affaires économiques et un autre des questions sociales. Ils sont secondés par des conseillers techniques spécialisés.

81

En matière économique et sociale comme dans les autres domaines, le pouvoir dépend de la qualité et de la précocité de l'information reçue.

L'information du Premier ministre sur la conjoncture est assurée par des notes régulières synthétisant les informations en provenance du ministère des Finances ou des principaux observatoires économiques. Chaque jour, le Premier ministre est tenu informé de l'évolution des marchés (taux d'intérêt, changes...).

De la même manière, Edouard Balladur disposait chaque semaine d'une note de conjoncture sociale (conflits, compte rendu de contacts avec les syndicats...). Enfin, il réunissait périodiquement les ministres et les directeurs des Finances pour analyser la situation économique. La création récente d'un comité d'économistes par l'actuel Premier ministre va dans le même sens et témoigne de l'importance pour le chef du gouvernement de disposer d'un réseau d'information le plus large possible.

Son information, il la glane ainsi par les nombreux contacts qu'il noue (visites, audiences...).

Pour réaliser des études à moyen terme, il peut s'appuyer sur le Commissariat général au Plan. Le rattachement de ce dernier a beaucoup varié. Entre 1993 et 1995, il était clairement à la disposition du Premier ministre. Des rapports d'études lui ont été fréquemment demandés sur des sujets essentiels (rapport Soubie sur l'assurance-maladie, rapport Maarek sur le financement de l'assurance-maladie,

rapport Minc sur la France de l'an 2000, rapport Stoffaes sur les services publics...).

Le Premier ministre peut aussi constituer près de lui des groupes de travail. Dès son arrivée, Edouard Balladur demanda ainsi à un groupe présidé par Jean Raynaud, procureur général près la Cour des comptes, de procéder à une évaluation de la situation sociale, économique et financière de la France. Au même moment, il installa la commission Matteoli sur l'emploi, qui fit des propositions très largement reprises dans la loi quinquennale sur l'emploi.

82 L'information du Premier ministre s'avère donc extrêmement complète, mais, pour l'action, rien ne serait possible sans le travail des ministres et de leurs services. Le problème en cette matière est triple : gérer le calendrier, gérer les conflits, gérer la communication.

La gestion du calendrier est un aspect essentiel de l'activité du Premier ministre et de son cabinet. En effet, le « temps politique » et le « temps administratif » ne sont pas les mêmes. Le problème est d'accélérer le temps administratif tout en maintenant un niveau suffisant d'analyse des problèmes.

C'est le rôle des réunions interministérielles à Matignon de veiller à ce rythme dans le travail de préparation et à la qualité technique d'analyse des sujets. A cet égard, on ne saurait trop insister sur le rôle du secrétariat général du gouvernement.

La tenue de comités de ministres, lesquels sont de réels lieux de débat, constitue un mécanisme essentiel de décision. Entre 1993 et 1995, le Premier ministre a consacré une part importante de son temps à de tels comités réunissant les ministres pour décider de telle ou telle orientation ou arrêter des projets de lois ou décrets.

Bien entendu, le Premier ministre entretient également de nombreux contacts bilatéraux avec chacun de ses ministres.

Certains comités présentent un caractère plus institutionnel, par exemple, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire ou le comité interministériel pour la politique de la ville.

L'action du Premier ministre ne se borne pas à cette fonction de décision et d'arbitrage. Dans une vie politique où la communication tient une place toujours plus grande, le Premier ministre prend souvent une part essentielle dans l'explication et l'exposé des décisions.

L'implication du Premier ministre et ses modalités d'intervention varient selon les sujets (conférence de presse après un comité ou consacrée à la politique économique et sociale du gouvernement, intervention



à la télévision). Le Premier ministre peut aussi, c'est la situation la plus fréquente, déléguer cette communication aux ministres compétents.

Lorsque les décisions prennent la forme de projets de loi, l'investissement du Premier ministre peut aller jusqu'à un discours au Parlement lors de la présentation du projet. Ce fut le cas le 28 septembre 1993, lorsque le Premier ministre vint présenter lui-même à l'Assemblée nationale la loi quinquennale sur l'emploi, le travail et la formation professionnelle.

### QUELS SONT LES PRINCIPAUX SUJETS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX QUI FONT L'OBJET D'UNE INTERVENTION DU PREMIER MINISTRE ?

Le Premier ministre n'est pas un acteur au quotidien de la politique économique et sociale. Les ministres ont cette responsabilité. Ainsi, si en 1993 le Premier ministre a arrêté les grandes lignes de la loi autorisant la reprise des privatisations, les opérations de privatisation ont été entièrement gérées par le ministre de l'Économie et des Finances, éventuellement en liaison avec d'autres ministres.

83

Le Premier ministre n'intervient sur des questions d'application que si un ministre lui en fait la demande ou si un arbitrage interministériel est à rendre.

Il arrive cependant que, ponctuellement, le Premier ministre se charge personnellement de sujets. C'est le cas lorsqu'il est saisi par des parlementaires de situations particulières ou lorsque, recevant des personnes en audience ou visitant telle ou telle région, il prend l'engagement d'étudier ou de donner satisfaction à une demande.

Quelques grands thèmes sont au cœur de ses préoccupations. L'emploi est évidemment le principal, d'autant plus que chaque mois l'action du gouvernement est jugée à l'aune de l'évolution du nombre des demandeurs d'emploi. La croissance constitue également une préoccupation permanente, compte tenu de la situation française depuis 1990. En d'autres temps, on a été également très attentif à l'indice des prix ou au commerce extérieur.

Bien entendu, le Premier ministre doit également suivre l'évolution des comptes publics qu'il s'agisse de ceux de l'État ou de ceux de la sécurité sociale.

## LE PREMIER MINISTRE ET LE BUDGET

En application de l'article 37 de l'ordonnance 59.2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances, c'est « sous l'autorité du Premier ministre » que « le ministre des Finances prépare les projets de lois de finances qui sont arrêtés en Conseil des ministres ».

Concrètement, le Premier ministre intervient à plusieurs reprises dans la préparation. Dès le printemps de l'année  $n - 1$ , le ministre des Finances établit à son intention le point sur les perspectives. Ce peut être l'occasion d'une réunion du gouvernement où le Premier ministre expose à ses ministres ses objectifs et contraintes. Ensuite, il signe les lettres de cadrage qui servent de point de départ à la négociation des budgets.

84 Le mois de juin et le début du mois de juillet sont l'occasion des arbitrages.

Plusieurs situations peuvent se présenter. Le Premier ministre peut déléguer son pouvoir d'arbitrage au ministre des Finances. Ce fut le cas, en pratique, entre 1986 et 1988. C'est une situation tout à fait exceptionnelle. Le cas le plus fréquent est celui où le Premier ministre se réserve l'arbitrage soit des ministères les plus importants soit des ministres les plus importants politiquement.

Ces réunions budgétaires, brèves, ne traitent que des sujets restant en désaccord entre les Finances et le ministère dépenier.

En période de non-cohabitation, les débats budgétaires peuvent remonter jusqu'au président de la République. Le cas classique est celui de la Défense ou, entre 1981 et 1993, celui des grands travaux du président.

Une fois ces arbitrages réalisés, le Premier ministre signe les lettres plafonds qui s'imposeront à chaque ministre.

Sur le plan matériel, le Premier ministre s'appuie sur les services du Budget, pour la préparation de ces réunions et documents.

Si le Premier ministre doit intervenir à plusieurs reprises dans la politique budgétaire, il ne le fait que sur les grands principes et les grandes orientations (évolution des dépenses, des recettes, déficit...).

C'est au ministre chargé des Finances de gérer la préparation et l'application concrète de la politique budgétaire.

## LE PREMIER MINISTRE AU CŒUR DES GRANDS CONFLITS

En tant que chef de l'administration, le Premier ministre a à connaître des conflits internes à la fonction publique ou au secteur public (contrôleurs aériens, SNCF, RATP...). Certes, en général, un ministre est directement responsable. Mais le Premier ministre peut se trouver impliqué pour au moins deux raisons.

La première, c'est son rôle d'arbitrage. Un conflit social dans le secteur public entraîne le plus souvent un débat interministériel complexe entre le ministère concerné, la fonction publique et le budget.

La seconde, c'est son rôle d'évocation. Dès lors que le conflit s'aggrave, le Premier ministre se trouve interpellé. On l'a bien vu avec la crise d'Air France en 1993 ou la grève de la SNCF en 1995. Le Premier ministre doit alors nouer les contacts qui permettront de résoudre le conflit.

85

En tant que responsable de la paix publique, le Premier ministre est aussi tenu d'intervenir lorsqu'un conflit ou une crise sociale prend de l'ampleur. Ce fut ainsi le cas lors de l'affaire du CIP. Le Premier ministre organisa à Matignon une table ronde avec le monde étudiant, après avoir confié une mission de médiation à Michel Bon.

Dans ces situations, qu'il le souhaite ou non, le Premier ministre doit agir, car il apparaît comme un recours pour les Français.

Il est arrivé, hors période de cohabitation, que le président de la République lui-même soit obligé d'intervenir, mais ces situations sont exceptionnelles (grève des mineurs de 1963, mai 68).

## LE PREMIER MINISTRE, ACTEUR DU DIALOGUE SOCIAL

Le Premier ministre n'a pas seulement des fonctions d'orientation, de décision et d'arbitrage. Il est aussi celui qui catalyse le dialogue économique et social.

Il est frappant de voir que l'un des premiers gestes d'un Premier ministre nouvellement nommé est de recevoir un par un les leaders syndicaux et patronaux. C'est l'occasion pour lui d'écouter leurs avis et propositions, c'est aussi celle d'exposer, outre ses orientations, la manière dont il souhaite travailler avec eux. L'organisation de ces

réunions, la composition des délégations, l'ordre de réception sont extrêmement importants.

Lors d'autres rencontres, plus thématiques, le Premier ministre demande souvent au ministre compétent d'être présent.

Ce rôle du Premier ministre est fondamental. En France, il est exceptionnel que le dialogue social patronat-syndicat se noue spontanément, sauf sujets « institutionnels » comme l'assurance-chômage.

Le Premier ministre est celui qui permet le développement du dialogue et l'ouverture de négociations sur des sujets nouveaux.

Edouard Balladur et, après lui, Alain Juppé ont à plusieurs reprises organisé de grandes journées patronat-syndicat à Matignon, en présence des ministres concernés. Entre 1993 et 1995, la réforme des retraites, la sécurité sociale, l'emploi, la formation, ont ainsi fait l'objet de réunions de ce type.

86

Ces réunions permettent de lancer des négociations (emploi des jeunes) qui pourront déboucher sur des accords et, éventuellement, sur des modifications législatives.

Cette fonction d'animation du dialogue peut ensuite, thème par thème, être déléguée à des ministres. Ce fut le cas pour la réforme des retraites. Après l'annonce du principe par Edouard Balladur, Simone Veil fut chargée de sa finalisation et rencontra de nombreuses fois les syndicats. Michel Giraud aura une fonction analogue, notamment dans le domaine de la formation, lors de la préparation de la loi quinquennale sur l'emploi.

Ce rôle de liaison avec les syndicats est permanent. Pas un trimestre n'a passé, entre 1993 et 1995, sans rencontre entre le Premier ministre et les dirigeants syndicaux et patronaux (CNPF, CGPME...).

Le Premier ministre reçoit également les organisations professionnelles des différents secteurs (bâtiment, travaux publics, banque).

En revanche, il est plus exceptionnel que le Premier ministre ait des contacts directs avec des organisations syndicales sectorielles, et arrête à cette occasion des décisions. Cela peut toutefois arriver. Il est un domaine où ce type de contact est « institutionnel », c'est celui de l'agriculture. Sans revenir aux « conférences agricoles », il est fréquent que le Premier ministre organise une table ronde avec les organisations agricoles et les ministres concernés. Ce fut le cas pratiquement tous les semestres entre 1993 et 1995.

Conformément aux termes de la Constitution, le Premier ministre est un acteur central de la politique économique et sociale. Son rôle varie selon les moments et les sujets, mais une très grande partie de son temps et de son action y est consacrée. La moitié de la déclaration de politique générale d'Edouard Balladur, le 8 avril 1993, « Vers un nouvel exemple français », concernait la politique économique et sociale. Cette place centrale correspond d'ailleurs à l'attente des Français.

Bien entendu, le Premier ministre ne peut agir efficacement qu'avec le concours des ministres compétents. Car, s'il joue un rôle essentiel de décision et d'explication, l'application et la mise en œuvre revient à chacun d'entre eux.

En ce domaine, comme dans les autres, l'articulation avec le président de la République est fondamentale et les situations de cohabitation doivent être distinguées.

En matière économique et sociale, au-delà de ses fonctions d'orientation, de décision, d'arbitrage et d'explication, le Premier ministre est aussi le véritable animateur du dialogue social et le véritable responsable de la paix sociale. Cette fonction n'est pas spécifiquement prévue par les institutions, mais, qu'il le veuille ou non, le Premier ministre est le recours vers lequel les Français se tournent. « Que fait le gouvernement ? »

Si le président de la République apparaît comme le garant de la paix sociale et de la prospérité du pays, le Premier ministre en assume la responsabilité opérationnelle.

## R É S U M É

*Le Premier ministre est un acteur central de la politique économique et sociale. Son rôle varie selon les périodes et les sujets, notamment dans sa relation avec le président de la République et les ministres. Concrètement, sa fonction d'impulsion et d'arbitrage est la plus importante ; la préparation et l'application reviennent aux ministres. Pour l'opinion, il apparaît comme un recours et, sous l'autorité du président de la République, comme le garant de la paix sociale et de la prospérité du pays. Il joue un rôle très important dans le règlement des conflits et l'animation du dialogue social.*